

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, que le conseil de la municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 18 janvier 2022, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le règlement numéro 532 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, règlement numéro 532-13;
L'objet du règlement numéro 532-13 vise notamment à modifier les tarifs des permis et certificats;

Veillez noter que ces règlements entrent en force et en vigueur conformément à la Loi.

Prenez de plus avis que ce règlement pourra être consulté aux bureaux de l'Hôtel de ville situé au 1250, rue Principale à Saint-Zotique pendant les heures normales de bureau. Ils peuvent également être consultés via le site web de la Municipalité, sous l'onglet « Publications ».

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 28^e jour du mois de janvier 2022.



Jean-François Messier, Adm.A
greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du règlement numéro 532-13 en affichant une copie à chacun des quatre endroits désignés par le Conseil, en date du 28 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 28^e jour du mois de janvier 2022.



Jean-François Messier, Adm.A
greffier-trésorier et directeur général